

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 5 octobre 2023

**Rapporteur :
Monsieur Yves
FORMENTIN-MORY**

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 11/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/10/2023 (accusé de réception du 11/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations à caractère social

Les demandes de subvention des associations à caractère social pour un montant total de 147 880 € sont soumises à l'avis de la Commission Ville Solidaire et Inclusive puis sont présentées en conseil municipal pour décision.

Madame Doriane MEUNIER-LE TREUST et messieurs Jacques LE ROUX et Matthieu STERVINOUE étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote) :

A/ Après avoir délibéré (44 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder les subventions suivantes :

100 pour un toit

L'association a pour but de contribuer à la recherche d'un logement provisoire pour des personnes ou familles sans abri, privées de l'accès au droit au logement.

Elle assure autant que possible le soutien, l'accompagnement des familles accueillies, pour permettre leur intégration sociale et l'accès aux droits en lien avec d'autres associations et des organismes compétents (santé, scolarisation...).

Cent pour un toit Cornouaille contribue avec d'autres associations, à l'information des acteurs locaux et des citoyens, et constitue une force d'interpellation auprès des pouvoirs publics sur les sujets de l'insuffisance et le manque de logements ou d'hébergements.

Subvention de fonctionnement

3 000 €

Association des 3 résidences Ti Glazig, Ty Creac'h, Ker Radeneg

L'association a pour objectifs d'apporter aux résidents des EHPAD du CHIC une meilleure qualité de vie, de rompre l'isolement, de leur permettre de se sentir citoyen à part entière et d'améliorer la vie au sein des structures d'hébergement.

Subvention de fonctionnement

170 €

Enfance et familles d'adoption du Finistère

L'association a pour but de conduire au nom de ses membres, des actions ayant pour objet : la reconnaissance et le respect des droits de l'enfant, le développement et l'amélioration de l'adoption, la défense des intérêts moraux et matériels spécifiques des adoptants et des adoptés, l'aide aux familles adoptives, l'information de toute personne intéressée par les questions relatives à l'adoption.

Subvention de fonctionnement **170 €**

Enfance et partage

Association de prévention, d'assistance et de défense des enfants contre toute atteinte à la personne humaine, notamment contre toute forme de mises en péril, de violences physiques, psychologiques, morales, sexuelles, y compris les atteintes à la vie.

Subvention de fonctionnement **500 €**

FCPMH (Fraternité chrétienne des personnes malades et handicapées)

Association ayant pour but de regrouper des personnes malades chroniques et handicapées physiques désirant partager et approfondir des connaissances lors des réunions régulières. Ces moments de détente permettent de trouver un soutien moral, entre personnes malades, handicapées ou isolées.

Subvention de fonctionnement **170 €**

Association France Alzheimer

Association ayant pour but de rompre l'isolement des familles, de soutenir psychologiquement et d'informer sur la maladie. Elle oriente les familles vers les dispositifs d'aide, agit auprès des pouvoirs publics pour une reconnaissance particulière de cette maladie, et encourage la recherche.

Subvention de fonctionnement **300 €**

Association Horizons nouveaux

L'association met en place des activités d'accueil et d'écoute pour des personnes en situation de fragilité afin de proposer des moments de convivialité et de partage.

Subvention de fonctionnement **300 €**

Jeunesse en plein air

Association qui aide les enfants à partir en vacances collectives ainsi qu'en classe de découverte.

Subvention de fonctionnement **500 €**

Jonathan Pierre Vivantes

Association d'aide aux parents, frères et sœurs endeuillés, en leur proposant des temps d'écoute et des groupes de paroles, animés par des parents ayant vécu la même épreuve.

Le but est de rompre leur isolement, d'échanger avec d'autres parents et de retrouver un chemin de vie.

Subvention de fonctionnement **170 €**

Prémas Breizh

Association ayant pour objectif de soutenir des actions en faveur des bébés, prématurés, hospitalisés, nés dans le secret et des bébés anges (soutien au deuil périnatal, de leur famille et des services de réanimation de néonatalogie et de pédiatrie).

Subvention de fonctionnement

400 €

SOS Amitié

L'association apporte un service d'aide par téléphone au bénéfice des personnes confrontées à la tentation du suicide. L'action de l'association est mise en œuvre à l'échelle du département.

Subvention de fonctionnement

200 €

Vacances et Familles

L'association favorise l'accès aux vacances pour tous et en particulier aux familles. Elle propose des solutions de vacances solidaires : non seulement l'hébergement et les animations sur place mais aussi et surtout un accompagnement avant, pendant et après leur séjour.

Subvention de fonctionnement

500 €

ARPAQ - Association des Retraités et personnes âgées de Quimper.

L'association a pour vocation la promotion du bien-vieillir par la pratique d'activités physiques, culturelles, de bien-être et sociales. Elle contribue à rompre l'isolement des personnes vieillissantes par des actions de solidarité.

Subvention au titre de la convention de partenariat

140 000 €

2 - d'autoriser madame la maire à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat entre la Ville de Quimper et l'association des Retraités et personnes âgées de Quimper.

B/ Après avoir délibéré (44 suffrages exprimés dont 4 voix contre et 40 voix pour), le conseil municipal décide d'accorder la subvention suivante :

Ligue des droits de l'homme

Association qui combat l'injustice, l'illégalité, l'arbitraire et l'intolérance, elle lutte en faveur des libertés individuelles et contre toute atteinte à la dignité et l'intégrité.

Subvention de fonctionnement

1 500 €